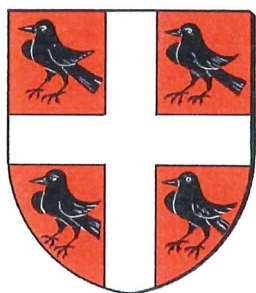


PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1

SOULTZ



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

1. Exposé des motifs

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Document approuvé par délibération du
Conseil Communautaire en date du 11
avril 2023

Le Président



Avril 2023

Marcello ROTOLO

Exposé des motifs

La commune de Soultz dispose d'un PLU approuvé le 12 juillet 2016.

Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer ce document sur trois points mineurs, à savoir :

- L'autorisation, sous conditions, de la construction de logements liés aux activités admises en zone 1-AUe, correspondant à l'extension de la zone économique du Florival sur le ban de Soultz (article 2).
- La récupération des eaux pluviales en zone 1-AUe.
- L'application de la réglementation énergétique.

Ces points à modifier sont explicités dans le document « 2. Note de présentation ».

